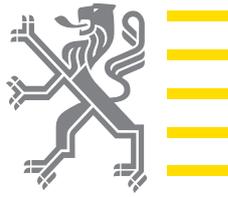




Bureau fédéral du Plan

Institut Bruxellois de
Statistique et d'AnalyseStudiedienst van de
Vlaamse RegeringInstitut Wallon de l'Évaluation,
de la Prospective et de la Statistique

Nouvelles perspectives économiques régionales 2014-2019

Le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), le Studiedienst van de Vlaamse Regering (SVR) et l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) présentent, ce 9 juillet 2014, les principaux résultats des nouvelles perspectives économiques régionales 2014-2019.

Les projections régionales reposent sur les « Perspectives économiques 2014-2019 » parues, pour le niveau national, en juin de cette année¹. Celles-ci tiennent notamment compte d'un contexte international marqué par une reprise progressive de l'activité économique dans la zone euro.

Dans cet environnement plus favorable, la croissance de l'économie belge qui n'avait pas dépassé 0,2 % en 2013, devrait s'accélérer pour atteindre 1,4 % en 2014, puis 1,8 % en 2015. Par la suite, le PIB belge croîtrait à un rythme moyen de l'ordre de 1,6 % par an.

Au niveau des régions, les résultats de ces perspectives économiques peuvent être résumés comme suit :

Croissance économique

En 2013, la croissance économique en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale (+0,3 %) n'aurait pas été significativement plus forte que la moyenne nationale (0,2 %), selon nos estimations, tandis qu'elle aurait été très légèrement négative en Wallonie.

Vu les fortes interdépendances économiques entre les régions belges, le redressement de la demande intérieure belge prévu pour 2014 devrait stimuler l'activité de chacune d'entre elles. La progression des PIB régionaux devrait ainsi s'accélérer nettement pour atteindre 1,1 % à Bruxelles, 1,3 % en Wallonie et 1,5 % en Flandre. En 2015, la croissance économique s'intensifierait encore dans les trois régions et le plus fortement en Flandre. La reprise des investissements régionaux serait également très nette.

A moyen terme (2016-2019), la Flandre conserverait un surplus de croissance économique de 0,1 point de pourcentage par an en moyenne par rapport à la

moyenne belge (+1,6 %) ; la croissance wallonne égalerait celle-ci tandis qu'un léger différentiel défavorable de 0,2 point de pourcentage perdurerait en Région bruxelloise.

Marché du travail

En 2014, l'emploi intérieur repartirait modérément à la hausse dans les trois régions. La Flandre enregistrerait dès 2014 un niveau d'emploi intérieur supérieur à ce qu'il était en 2012. En Wallonie et à Bruxelles, les pertes d'emploi enregistrées en 2013 seraient entièrement effacées à partir de 2015.

Entre 2016 et 2019, en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, le rythme d'augmentation de l'emploi en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale serait identique à la moyenne nationale (0,7 % par an), tandis que la Wallonie se situerait légèrement en retrait (0,6 % par an). Ainsi, sur la période 2016-2019, les créations nettes d'emploi atteindraient 19 600 personnes par an en Flandre, 7 400 en Wallonie et 5 000 à Bruxelles. Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) maintiendraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent.

En dépit de l'embellie conjoncturelle, le taux de chômage devrait encore progresser à Bruxelles et en Flandre en 2014. Il serait en très légère baisse en Wallonie. Dès 2015, le taux de chômage reculerait dans les trois régions et de manière plus prononcée à Bruxelles et en Wallonie (en 2015 et 2016). De 2017 à 2019, compte tenu d'une offre de travail de moins en moins dynamique, le chômage devrait baisser dans les trois régions à un rythme relativement soutenu. A

1. Bureau fédéral du Plan, Prévisions économiques 2014-2019, juin 2014.

l'horizon 2019, le taux de chômage atteindrait ainsi 7,0 % en Flandre, 15,3 % en Wallonie et 18,4 % à Bruxelles. Dans les trois régions, ce taux en fin de période de projection serait plus bas qu'avant l'éclatement de la crise financière en 2008.

Productivité, salaires et revenus

En Région bruxelloise, les gains de productivité réelle dans les branches d'activité marchande seraient les moins élevés des trois régions, soit 0,6 % par an, tant sur l'ensemble de la période de projection que sur les années 2016 à 2019. Ceci contrasterait avec les taux observés avant la crise. En particulier, la productivité dans les branches « crédit et assurances » et « transports et communication » (deux branches représentant 28 % de la valeur ajoutée régionale) y croîtrait encore nettement plus faiblement qu'avant crise. De 2016 à 2019, la Flandre et la Wallonie enregistreraient des gains de productivité réelle de 0,9 % à 1 % par an. Dans le cas wallon, ceci constituerait un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée avant 2012.

En comparaison avec la productivité, l'évolution des salaires par tête à moyen terme, relativement homogène parmi les trois régions, apparaît comme modérée. Partant, le coût salarial réel par unité produite serait en légère baisse dans les branches d'activité marchande des trois régions sur la période 2013-2019.

Sur la période 2013-2019, la croissance du revenu disponible des ménages devrait être légèrement plus rapide à Bruxelles (2,8 % par an en moyenne, en termes nominaux), qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement 2,7 % et 2,5 %). Malgré une progression du total des prestations sociales moins dynamique, le revenu disponible bruxellois bénéficierait notamment d'une croissance plus soutenue des rémunérations des salariés. La croissance des revenus primaires flamand et wallon serait quasiment identique ; mais le revenu des indépendants progresserait un peu plus rapidement en Flandre qu'en Wallonie, l'inverse étant de mise pour les rémunérations des salariés. Le rythme d'augmentation

du total des prestations sociales serait un peu plus soutenu en Flandre qu'en Wallonie.

Etant donné la progression relativement plus forte de la population bruxelloise projetée à moyen terme, ces évolutions attendues de revenus devraient se traduire par une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Flandre (2,2 % par an entre 2013 et 2019) et en Wallonie (2,0 %) qu'à Bruxelles (1,8 %).

Finances publiques

À politique inchangée, le compte de l'ensemble des communautés et régions se dégraderait en 2015 et 2016 en raison du transfert de charges organisé dans le cadre de la 6^e réforme de l'État (0,3 % du PIB en 2015 et 0,6 % du PIB en 2016). Ce sont surtout la Région flamande et la Région wallonne qui verraient leurs finances se détériorer. À partir de 2017, les soldes de financement des différentes entités s'amélioreraient.

Le compte de la Région flamande, qui est en surplus en début de période, deviendrait déficitaire en 2015 et le resterait à moyen terme. A l'inverse, le compte de la Communauté française, déficitaire à court terme, renouerait avec l'équilibre en 2016. La Région de Bruxelles-Capitale serait en surplus et la Région wallonne en déficit sur l'ensemble de la période.

Emissions de gaz à effet de serre

Durant la période 2008-2012, dans le cadre de la répartition régionale des objectifs du Protocole de Kyoto, la Wallonie aurait rencontré les objectifs qui lui avaient été assignés, alors que pour la Flandre et Bruxelles, ceux-ci n'auraient pas été pleinement respectés. Selon les projections, les émissions de gaz à effet de serre (GES) seraient en très légère baisse entre 2013 et 2019 pour les trois régions, en raison d'une augmentation modérée de la consommation finale d'énergie et de modifications structurelles de cette consommation en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable.

Pour plus d'informations:

Delphine Bassilière, tél.: 02/507 74 58, e-mail: db@plan.be, Didier Baudewyns, tél.: 02/507 73 66, e-mail: dib@plan.be
Ingrid Bracke, tél.: 02/507 74 45, e-mail: ib@plan.be, Igor Lebrun, tél.: 02/507 73 49, e-mail: il@plan.be

Chiffres clés de la projection régionale

	Moyennes				
	1999-2005	2006-2012	2013-2015	2016-2019	2013-2019
Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	2.2	1.1	1.1	1.6	1.4
Région de Bruxelles-Capitale	2.5	0.8	1.0	1.4	1.2
Région flamande	2.1	1.2	1.2	1.7	1.5
Région wallonne	2.0	1.0	0.9	1.6	1.3
Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)					
Royaume	2.8	1.0	1.3	2.6	2.1
Région de Bruxelles-Capitale	3.7	-0.8	1.4	3.0	2.3
Région flamande	2.8	1.1	1.8	2.5	2.2
Région wallonne	2.1	2.1	-0.1	2.9	1.6
Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	1.3	0.1	0.8	0.9	0.9
Région de Bruxelles-Capitale	1.9	0.1	0.7	0.6	0.6
Région flamande	1.3	0.3	0.9	0.9	0.9
Région wallonne	1.1	-0.2	0.7	1.0	0.9
Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	0.5	-0.1	0.5	0.8	0.7
Région de Bruxelles-Capitale	0.6	-0.1	0.3	0.7	0.6
Région flamande	0.6	0.0	0.6	0.8	0.7
Région wallonne	0.2	-0.1	0.4	0.7	0.6
Emploi intérieur (1)					
Royaume	1.0	1.0	0.3	0.7	0.5
Région de Bruxelles-Capitale	0.9	0.7	0.2	0.7	0.5
Région flamande	1.0	1.0	0.3	0.7	0.6
Région wallonne	1.0	1.0	0.2	0.6	0.4
Taux de chômage (définition BFP) (3) (4)					
Royaume	13.4	12.4	12.2	10.8	11.8
Région de Bruxelles-Capitale	19.9	20.6	20.1	18.4	19.7
Région flamande	9.7	8.2	8.5	7.0	8.1
Région wallonne	18.3	17.5	16.4	15.3	16.2
Taux d'emploi (15-64 ans) (4)					
Royaume	62.3	63.7	64.1	65.7	64.6
Région de Bruxelles-Capitale	59.0	58.5	57.4	58.5	57.7
Région flamande	65.6	67.7	68.3	70.3	68.9
Région wallonne	57.3	58.3	58.9	60.2	59.2
Revenu disponible des ménages (à prix courants) (1)					
Royaume	2.9	3.4	2.1	3.1	2.6
Région de Bruxelles-Capitale	2.7	3.9	2.2	3.2	2.8
Région flamande	3.0	3.3	2.1	3.1	2.7
Région wallonne	2.7	3.3	1.9	2.9	2.5
Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros) (4)					
Total	-	-	-944	-557	-
Région de Bruxelles-Capitale	-	-	219	310	-
Région flamande (5)	-	-	-455	-377	-
Région wallonne	-	-	-644	-809	-
Communauté française	-	-	-61	351	-

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Selon la définition BFP, le chômage inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(4) La valeur en fin de période, soit, respectivement, 2015 et 2019, est présentée dans les colonnes 2013-2015 et 2016-2019.

(5) Y compris la Communauté flamande.

Source : HERMREG.